

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE DE PERSQUEN

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 056-215601568-20260915-20260902-DE

L'an deux mil vingt-six, le mardi 15 septembre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, M Nicolas MOTEL, Mme Laetitia KERVEGANT, Mme Josiane KERVEGANT, M Matthieu QUENDO, Mme Marianne LE BAIL, M. Erwan BEVAN, Mme Michelle PHILIPPE

Absent ayant donné procuration : Bruno de MOUCHERON (procuration à M. Jean MANIN)

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Matthieu QUENDO

Membres afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 9

Présents ou représentés : 10

20260902 – RENOUELEMENT DU CONTRAT MUTUALISE SVP

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le 10 octobre 2023 la participation financière de la commune au contrat mutualisé SVP, société d'expertise juridique permettant de sécuriser les actes juridiques des communes.

Ce contrat, porté par RMCom, est d'une durée de 3 ans à compter de sa signature, sans possibilité de résiliation, et fait l'objet d'une refacturation aux communes au prorata de la population DGF (dotation globale de fonctionnement).

Il est nécessaire aujourd'hui de le renouveler pour la période 2026/2029 moyennant une participation financière pour la commune de 235.78 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat mutualisé SVP pour une durée de 3 ans, période 2026/2029 avec une participation annuelle de 235.78 euros.

PREVOIT la dépense au budget communal

AUTORISE Madame le maire à signer tous documents relatifs à ce contrat

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS



Publication le 17/09/2026